

N° 02

Séance du 24 mai 2022

OBJET :

**ACQUISITION DE
VEHICULES NEUFS
ET D'OCCASION**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 17 mai 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 24 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Christian CASSULO, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Cindy GIARDINA, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Sylvie GENE BRIER par Alain DUMOULIN, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Hervé PEYRONNET par Thierry MALHIERE, Frédéric PUGNET par Véronique BESSAY, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Christine BERTIN à Thierry DEVILLE, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Laure CHAZELLE à Christophe POCHON, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Bertrand DAVAL à Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET à Abderrahim BENTAYEB, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Olivier JOLY, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Jean-Philippe MONTAGNE à Bernard COUTANSON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pascale PELOUX à René FRANÇON, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, David

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220524-20220524_CC_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022



SARRY à Pascal ROCHE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET,
Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Absents excusés : André BARTHELEMY, Alain LIMOUSIN, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Frédérique SERET

Secrétaire de séance : TOURAND Yannick

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'administration de son patrimoine,

Considérant le besoin d'acquérir des véhicules neufs et d'occasion pour les besoins des services de Loire Forez agglomération, une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert

Les critères de jugement des offres sont le prix des prestations (50 %), la valeur technique (35 %) et le délai de livraison (15 %) pour le lot 1 et le prix des prestations (50 %), la valeur technique (25 %), le délai de livraison (5 %) et l'essai sur route (20 %) pour les autres lots.

Les prestations sont réparties en neuf lots définis ci-après :

N° lot	Attributaires	Montant
01 - Acquisition de 5 véhicules légers neufs type utilitaire dont 2 électriques	Aucune offre reçue	-
02 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	Aucune offre reçue	-
03 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion électrique type citadine	Aucune offre reçue	-
04 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	Aucune offre reçue	-
05 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	Aucune offre reçue	-
06 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	Aucune offre reçue	-
07 - Acquisition d'un camion benne d'occasion type poids lourd	Aucune offre reçue	-
08 - Acquisition d'une mini pelle d'occasion type engin spécifique	Aucune offre reçue	-
09 - Acquisition d'un camion benne d'occasion type poids lourd	Aucune offre reçue	-

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 13 mai 2022.

Compte tenu de l'agenda des conseils communautaires et afin de ne pas retarder l'exécution de ce marché, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- avoir recours à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits

par les documents de la consultation initiale, conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.

- compléter les délégations accordées au Président en matière de signature des marchés publics, en l'autorisant à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes pour les montants maximums suivants :

N° lot	Montant estimatif total
01 - Acquisition de 5 véhicules légers neufs type utilitaire dont 2 électriques	130 000 € HT
02 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	13 500 € HT
03 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion électrique type citadine	12 000 € HT
04 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	13 500 € HT
05 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	13 500 € HT
06 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	13 500 € HT
07 - Acquisition d'un camion benne d'occasion type poids lourd	70 000 € HT
08 - Acquisition d'une mini pelle d'occasion type engin spécifique	35 000 € HT
09 - Acquisition d'un camion benne d'occasion type poids lourd	70 000 € HT

- autoriser le Président ou son représentant à signer toute modification de contrat éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant du marché.

Après en avoir délibéré par 122 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- autorise le recours à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits par les documents de la consultation initiale, conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.
- complète les délégations accordées au Président en matière de signature des marchés publics, en autorisant, lui ou son représentant, à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes pour les montants maximums suivants :

N° lot	Montant estimatif total
01 - Acquisition de 5 véhicules légers neufs type utilitaire dont 2 électriques	130 000 € HT
02 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	13 500 € HT
03 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion électrique type citadine	12 000 € HT
04 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	13 500 € HT
05 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	13 500 € HT
06 - Acquisition d'un véhicule léger d'occasion type utilitaire	13 500 € HT
07 - Acquisition d'un camion benne d'occasion type poids lourd	70 000 € HT
08 - Acquisition d'une mini pelle d'occasion type engin spécifique	35 000 € HT
09 - Acquisition d'un camion benne d'occasion type poids lourd	70 000 € HT

- autorise le Président ou son représentant à signer toute modification de contrat éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 24 mai 2022.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,
- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication

Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services